



BULLETIN D'INFORMATION 2015 - N° 8 du 04/05/2015

Nouveau Standard EN 16 636 et le programme CEPA Certified

La CEPA (Confédération Européenne des Pesticides Appliqués) franchit une étape décisive dans la professionnalisation du traitement des nuisibles

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue à Bruxelles le 17 Mars dernier, la CEPA, qui fédère 25 associations européennes représentant plus de 10 000 entreprises prestataires, a présenté le nouveau Standard EN 16 636 et le programme CEPA Certified.

CEPA Certified s'articule autour du standard EN 16 636 publié il y a quelques jours, et qui est un standard européen développé, à la demande de CEPA, par les représentants de la profession en collaboration avec des experts des organismes européens de normalisation et le Comité Européen de Normalisation (CEN). Ces professionnels ont été à même de définir les bonnes pratiques pour un traitement sûr et efficace.

Ainsi, cette norme européenne EN 16 636 spécifie les exigences, recommandations et compétences de base dans lesquelles les entreprises de services de lutte contre les nuisibles doivent opérer pour répondre aux besoins de leurs clients. Ceci va donc dans le sens de la progression de la qualité des prestations, dans un respect permanent de la réglementation.

A cet égard, cette certification représente un atout concurrentiel en garantissant ce souci essentiel de la compétence certifiée par des auditeurs extérieurs et indépendants, tout en renforçant une image positive auprès du grand public et en insistant sur le rôle fondamental joué par les entreprises dans le domaine de la santé publique pour protéger l'homme et son environnement.

Dès lors, on peut penser que les grands donneurs d'ordres que sont les industries agro-alimentaires, la grande distribution, les restaurateurs, les groupes hôteliers ou les administrations publiques exigeront bientôt que leurs prestataires soient certifiés selon cette norme.

En conséquence, les prestataires de services qui s'engagent à respecter le standard devront signer un contrat avec un organisme certificateur habilité par CEPA à délivrer le Certificat CEPA Certified à l'issue d'un audit initial puis d'audits tous les 18 mois. Cette certification est le garant de prestataires qualifiés pour intervenir sur les rongeurs et sur les insectes dans une démarche de lutte raisonnée. Le programme de certification vérifie la formation régulière de tous les intervenants aux nouvelles techniques et à l'évolution de la réglementation.

CHAMBRE SYNDICALE 3D

Désinfection, Désinsectisation et Dératisation

39/41 rue Louis Blanc 92400 COURBEVOIE ☒ 92038 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Tél. 01 43 34 76 20 – Fax. 01 43 34 76 18 – e-mail. secretariat@cs3d.info – Site Internet. www.cs3d.info